



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Carlos Lopes salue la marche vers une libre circulation en Afrique centrale**

Yaoundé, 12 mai 2015 (CEA) – La Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA) a salué la décision des dirigeants de la Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale (CEMAC) de procéder à la levée, avec effet immédiat, des restrictions de visa sur la libre circulation des citoyens des Etats membres à travers tout le territoire communautaire, conformément aux conventions existantes. Selon le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Carlos Lopes, la décision de la 12<sup>e</sup> Session Ordinaire du Sommet des Chefs d’Etats de la CEMAC, tenue à Libreville au Gabon, marque un tournant décisif dans le processus d’intégration régionale en Afrique centrale et contribuera à la réalisation de la vision de l’Union Africaine pour un continent pleinement intégré et plus dynamique économiquement.

« Cette volonté exprimée par les chefs d’Etats de la CEMAC, juste quelques jours après la tenue, à Yaoundé – Cameroun, des travaux d’un comité technique dont la CEA est membre, travaux qui visaient à faire valoir la nécessité d’action sur les questions d’intégration sous-régionale, a estimé Monsieur Lopes, montre que les dirigeants de l’Afrique centrale font totalement siens la vision de l’Union africaine pour un continent intégré, prospère et pacifique. »

« En tant que partenaire de l’intégration régionale en Afrique en générale et en Afrique centrale en particulier, la CEA se félicite de cette évolution positive. Elle permettra de donner un nouvel élan aux interactions économiques, politiques et culturelles entre les populations des pays concernés et d’accroître le commerce transfrontalier, tout en minimisant les coûts, en optimisant le capital humain et monétaire et en favorisant la compétitivité », a déclaré M. Lopes.

Ledit responsable de la CEA a relevé qu’avec des mécanismes politiques, économiques et sécuritaires indiqués, l’on arrive toujours à surmonter les contraintes inhérentes aux différentes phases de l’intégration, y compris la libre circulation des personnes à travers le territoire d’une quelconque communauté économique dans le monde. Il a soutenu que les bénéfices à long terme de l’intégration régionale en Afrique l’emportent largement sur les préoccupations soulevées actuellement.

Il est à noter que la décision des Chefs d’Etats de la CEMAC concerne la mise en œuvre de l’Acte Additionnel du 29 juin 2005 portant sur la libre circulation des personnes en zone CEMAC. Il s’agit là aussi d’une concrétisation de la promesse faite lors d’un sommet extraordinaire des Chefs d’Etats de la CEMAC qui s’est tenu dans la capitale gabonaise en juin 2013.

-FIN-

*Publié par:*

*La Section des Communications externes et relations avec les médias de la CEA, en collaboration avec le Bureau pour l’Afrique centrale de la CEA*

*BP. 3001 Addis-Abeba, Ethiopie et BP 14935 Yaoundé, Cameroun*

*Tel: +251 11 551 5826 (Ethiopie) et +237 2 22231461(Cameroun)*

*E-mail: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org) and [sroca@uneca.org](mailto:sroca@uneca.org)*